

REDEVANCE SPANC

Capacité de l'installation d'assainissement individuelle en équivalent par habitant (EH)	20 EH	20 à 100 EH	100 à 200 EH
Contrôle préalable de la conception	150 €	225 €	300 €
Contrôle de la bonne exécution des travaux	150 €	225 €	300 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien	95 €	150 €	190 €
Diagnostic de vente ou contrôle de fonctionnement et d'entretien déclenché sur demande de propriétaire	150 €	225 €	300 €
Mesure ponctuelle du niveau de boues	0 €	0 €	0 €
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle : Absence non justifiée / refus de visite...	Doublement de la redevance en vigueur	Doublement de la redevance en vigueur	Doublement de la redevance en vigueur

Extrait du Chap. 8 du règlement de service du SPANC validé par le conseil communautaire du 24/02/2020 - Redevances appliquées ; applicable au 01/04/2020

